

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Date de convocation : 12 juin 2014

Etaient présents: Mrs ROUMILHAC Pierre (pouvoir de PREVOT Alain)- COLIN Alexandre (pouvoir de IMBERT Laurent) - Mme VAN DEN BERGHE Marie - Mr MATHIEU Alain -- Mme MARTINEZ Christhie – Mrs DERVIN Denis – TREVISIOL Noël

M. Denis DERVIN a été élu secrétaire.

OBJET :

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014 portant convocation des conseils municipaux pour l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 28 septembre 2014.

En application de l'article L 288 du code électoral, il convient de désigner pour la commune de BLANZAC, au scrutin majoritaire à deux tours :

- **un délégué titulaire**
- **trois délégués suppléants**

En exécution des décrets n° 2014-532 et 2014-533 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Le quorum étant atteint, le bureau électoral est constitué dans les conditions prévues à l'article R. 133 du Code Electoral :

Président : M. Pierre ROUMILHAC, Maire
Membres : M. Alain MATHIEU
M. Noël TREVISIOL
M. Alexandre COLIN
Mme Marie VAN DEN BERGHE

Le scrutin est ouvert à vingt heures quinze, Monsieur le Président invite les membres présents à procéder, sans débat au scrutin secret à la désignation :

1) Du délégué titulaire

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Au 1^{er} tour, au scrutin majoritaire uninominal,

- le nombre de bulletins trouvés : 9
- à déduire les bulletins blancs : 0

- nombre de suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Monsieur ROUMILHAC Pierre
né le 06 mars 1960
à LIMOGES
domicilié à BLANZAC (87300) - Roche

Ayant obtenu 9 voix, a été désigné comme délégué titulaire

2) Des trois délégués suppléants

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à l'élection des suppléants.

Au 1^{er} tour, au scrutin majoritaire plurinominal,

- le nombre de bulletins trouvés : 9
- à déduire les bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Monsieur COLIN Alexandre
né le 26 août 1985
à LIMOGES
domicilié à BLANZAC (87300) – 23, rue de la Fontaine – Charbonnières

Ayant obtenu 9 voix, a été désigné comme délégué suppléant

Madame MARTINEZ Christhie
née le 22 septembre 1967
à LUNEL
domiciliée à BLANZAC (87300) – 11 Rue des Roseaux– Le Maubert

Ayant obtenu 9 voix, a été désignée comme déléguée suppléante

Monsieur MATHIEU Alain
né le 28 février 1956
à Pierre-Buffière
domicilié à BLANZAC (87300) – 2, Impasse des Saulines - Gattebourg

Ayant obtenu 9 voix, a été désigné comme délégué suppléant

La séance est levée à 20 heures 30